

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 4 pouvoirs

Date de convocation 21 février 2024
Date de publication 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Simone DEVAUX pouvoir à Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 13_27022024

N°13 : VIDEOPROTECTION – REMPLACEMENT DE MATERIELS EXISTANTS ET ACHAT POUR AMELIORATION DU SYSTEME

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été approuvé la mise en place d'un système de vidéo protection sur le domaine public par délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2014. L'installation des premiers dispositifs est intervenue en 2015, il convient désormais de procéder au remplacement de certains matériels existants afin d'améliorer le système en place.

Les améliorations prévues concernent :

- L'installation d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) Ville intelligente permettant de passer l'ensemble de notre système en raccordement fibre
- La caméra du site du cimetière
- Le remplacement des équipements dans le coffret de la rue Saint-Maclou
- Le déplacement de la caméra installée à proximité de l'école Maurice VECHIN
- La fourniture d'une caméra nomade pour visualisation de zone
- La fourniture de 3 caméras piéton pour équiper la police municipale
- Le changement du pont radio principal Mairie-Eglise-VPU
- La caméra de la gendarmerie

Il est également prévu l'installation de deux caméras au sein du parc de la Gravière.

Vu la consultation en procédure adaptée réalisée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu les différentes propositions transmises pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo protection.

Vu l'étude des offres reçues réalisée, il apparaît que l'offre de l'entreprise CITEOS est la mieux disante. C'est la société LOSANGE qui a été retenue pour l'installation de la GFU.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût de l'opération :	203 252.96 € TTC
Base subventionnable :	169 377.47 € HT
Subventions :	73 227.43 €
Etat :	33 227.43 €
Région :	40 000.00 €
Reste à charge :	130 025.53 €

Considérant l'avis favorable des commissions finances, ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 20 février 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 23 POUR 2 ABSTENTIONS (M. Ingelaere et Mme Chèvre)

- **VALIDE** le projet de remplacement de matériels existants et achat pour l'amélioration du système de vidéoprotection suivants :
 - L'installation d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) Ville intelligente permettant de passer l'ensemble de notre système en raccordement fibre
 - La caméra du site du cimetière
 - Le remplacement des équipements dans le coffret de la rue Saint-Maclou
 - Le déplacement de la caméra installée à proximité de l'école Maurice VECHIN
 - La fourniture d'une caméra nomade pour visualisation de zone
 - La fourniture de 3 caméras piéton pour équiper la police municipale
 - Le changement du pont radio principal Mairie-Eglise-VPU
 - La caméra de la gendarmerie
 - L'installation de deux caméras au sein du parc de la Gravière,
- **DECIDE** de confier la fourniture et l'installation d'un système de Vidéo protection à l'entreprise CITEOS pour un montant HT de 130 627.47 Euros et l'installation d'un GFU à l'entreprise LOSANGE pour un montant HT de 38 750 Euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Grand Est et de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



F 1

.........., secrétaire de séance